

Marché avec la Société Suisse pour la construction de locomotives à Winterthur, pour la réparation de locomotives.

C.A. 24.10.45 C.M. 29:10.45

#### Extrait du Procès-Verbal de la Commission des Marchés du 29 octobre 1945

Marché pour la réparation de locomotives en Suisse (Nº 323 (Lou millions de francs français environ)

Projets de marchés pour la réparation de wagons par des Industries suisses (Nº 321)(180.000.000 frs)

#### Rapporteur M. MARTIN

Ces deux marchés, déclare le Rapporteur, présentent un caractère commun : ils sont passés avec des Sociétés industrielles suisses car, ainsi que l'indique la S.N.C.F., cans ce domaine des réparations toutes les possibilités ont été atteintes en France ; les prix sont, actuellement, meilleurs que ceux des récarateurs français, mais ils risquent de devenir plus onéreux

en cas de rodification ou taux du change.

Le Rapporteur remarque, ensuite, que les contrats prévoient qu'au début les travaux seront exécutés en régie puis moyennant un prix forfaitaire, sans indications précises ou passage du système de la régie au régime forfaitaire.

Le Représentant de la S.N.C.F. déclare que, s'agissant d'industriels qui n'ont jamais exécuté de tels travaux, on a où adopter à l'origine, le régime de la régie, mais dans un délai relativement réduit les travaux sepont exécutés à forfait et facturés d'après les heures allouées par les barêmes-temps de la S.N.C.F.

En ce qui concerne les risques de change, <u>le Représentant de la S.N.C.F.</u> précise que la Société Nationale dispose, ou fait des transports qu'elle assure pour la Suisse, de devises suisces, <u>qe l'opération a été autorisée par le Ministère des Finances</u>, et qu'enfin elle n'est, dans l'une et l'autre affaire, engagée que jusqu'au ler mai 1946.

A la suite de ces explications, et sur la proposition du Rapporteur, la Commission approuve les deux marchés. P.V. (p.10)

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 octobre 1945

QUESTION III - Marchés et Commandes

P.V. (p.10)

(5°) Marché avec la Sociéte Suisse pour la construction de locomotives à Winterthur pour la réparation de locomotives.

(6°) Marchés avec la Société Industrielle Suisse à Neuhausen, la Fabrique Suisse de wagons et d'ascenseurs à Schlieren et les Ateliers de Constructions Mécaniques à Vevey pour la réparation de wagons.
(7°) Marché avec la Société Française Oerlikon et la Société Suisse des Ateliers Cerlikon pour la fourniture de 30 transmissions électriques pour locotracteurs.-

M. de LAVIT rappelle que, pour les motifs maintes fois exposés; la S.N.C.F. est amenée à confier à tous les réparateurs, fût-ce en Suisse, la remise en état de ses locomotives et wagons avariés.

Elle s'adresse aujourd'hui, en premier lieu, à la Société de Winterthur qui a la possibilité de réparer 2 à 3 machines par mois, avec un marché d'un an, prolongeable pour une seconde année par tacite reconduction et dont le montant annuel pourra atteindre 50 M. au cours de 1 fr suisse = 11 fr 5 français.

Le marché est présenté dans la forme du marché-type habituel. Les travaux doivent être à l'origine exécutés en régie, puis, après un certain délai, à forfait et facturés d'après les heures allouées par les barèmes-temps de la S.N.C.F. Le fournisseur n'a pas accepté que fût fixé un délai pour le passage d'un régime à l'autre, mais il a été indiqué au Comité des Marchés que les premiers résultats avaient été très satisfaisants.

Le prix horaire prévu est, au cours actuel du change, de 104 fr français. Il est révisable en fonction des salaires suisses avec une part fixe de 20 %, sans seuil de révision. Ce prix est inférieur aux prix français actuels, qui s'échelonnent entre 130 et 150 fr selon qu'il s'agit d'un réparateur spécialisé ou non.

D'autre part, le Service propose trois marchés, également de gré à gré, avec la Société Industrielle Suisse à Neuhausen, la Fabrique Suisse de wagons de Schlieren, les Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey pour la réparation de wagons.

La production totale envisagée serait de 60.000 heures par mois, avec des contrats d'un an, prorogeables par tacite

reconduction pour une seconde année et dont le montant total annuel pourra atteindre 30 M. au cours actuel du change.

Les clauses de ces marchés sont analogues à celles des marchés passés en France avec des réparateurs occasionnels : les travaux doivent commencer en régie et, après un délai fixé à 3 mois, ils seront exécutés à forfait d'après les barèmes de la S.N.C.F.

Le prix horaire moyen est de 71 fr 35, révisable en fonction des salaires suisses, avec une part fixe de 20 % et un seuil de révision de 2 %. Ce prix est avantageux, au cours actuel du change, puisque le prix horaire des réparateurs français est de 80 à 85 fr.

Les 4 marchés dont l'économie générale vient ainsi d'être présentée comportent cet avantage que la S.N.C.F. n'a pas à fournir de bons-matières. En outre, ils peuvent être dénoncés le ler mai 1946 et le Comité estime qu'il y a là une protection suffisante dans le cas où les conditions de change deviendraient défavorables.

Un dernier contrat, enfin, est proposé intéressant également l'industrie suisse, mais cette fois sur un autre plan, celui de la construction des 60 locotracteurs de manoeuvres dont des décisions ministérielles ont autorisé la commande au titre du "démarrage"; il s'agit de la commande des organes les plus importants de ces engins et les plus longs à construire, les transmissions électriques.

4 constructeurs avaient été consultés en 1942 et le meilleur prix avait été fait par la Société Française Oerlikon (320.000 fr contre une proposition de Jeumont de 446.000 fr). En 1944, lors d'une nouvelle consultation ne portant que sur les transmissions qui paraissaient techniquement les plus avantageuses (Oerlikon et Jeumont), les meilleures conditions étaient encore offertes par la Société Oerlikon (400.000 fr) contre 410.000 fr de la part de Jeumont. La Société Oerlikon signala alors qu'il serait possible d'abréger les délais de livraison en confiant une partie de la commande aux Ateliers Suisses Oerlikon. Telle est l'origine du présent projet de marché attribuant l'exécution de 30 transmissions à la Société Suisse des Ateliers Oerlikon, la construction des 30 autres devant être confiée à la Société française.

Une condition intéressante du marché réside évidemment dans le rythme prévu pour les livraisons : celles-ci doivent commencer huit mois après la commande et se poursuivre à raison d'une par semaine.

En outre, les constructeurs, grâce à un effort de simplification dans l'exécution et en raison de l'importance de la commande
qui permet une fabrication en série, ont pu, à la suite de négociations avec la S.N.C.F., abaisser leur prix tant pour les commandes françaises que pour les commandes suisses. Pour ces dernières,
les prix ont étéramenés de 46.550 fr-s à 35.450 fr-s. Ce dernier
prix équivaut à 409.800 fr-fr et comprend les essais, l'emballage
et le transport à la frontière. En y ajoutant le montant de la taxe
à la production et de la taxe sur les transactions, ainsi qu'une
redevance de 30.200 fr-fr à la Société Française Oerlikon (soit
6,2 % du prix) pour rémunérer les études et la mise au point des
organes auxquelles elle travaille depuis 3 ans, on obtient un prix
unitaire global de 485.078 fr-fr, soit, pour l'ensemble de la commande en Suisse, 14.552.340 fr-fr (prix ferme et non révisable pour

quelque cause que ce soit). Si l'on se reporte à des prix antérieurs, on doit, dans les circonstances présentes et aux conditions actuelles du change, considérer ce prix comme favorable. Il a été indiqué, en effet, qu'en 1944, la Société Française Oerlikon avait proposé le prix de 400.000 fr; l'application à ce prix de la formule de révision pour tenir compte des variations des salaires et des matières en France aurait donné, en avril 1945, le chiffre de 630.000 fr. D'autre part, si l'on compare les prix au kg qui sont de 282 fr pour les transmissions à fabriquer en Suisse et de 377 fr pour celles que l'on doit fabriquer en France (soit un prix moyen de 350 fr), on constate qu'on ne dépasse pas les prix, réévalués en mai 1945, de l'appareillage du même ordre fourni à la S.N.C.F. en 1937 et qui atteignaient 342 fr et 405 fr le kg.

En définitive, les 5 contrats présentés n'apparaissent pas comme susceptibles de donner lieu, en eux-mêmes, à observation. En ce qui concerne les paiements, aucune difficulté ne semble à prévoir, la S.N.C.F. disposant, dans ses comptes avec les chemins de fer fédéraux, d'un solde créditeur important qui s'accroît chaque mois à la suite des transports exécutés pour la Suisse. En outre, en réponse à certaines questions posées par le Comité, le Service a donné l'assurance formelle que, dans les deux années à venir, les marchés de cet ordre ne pourraient avoir aucune influence sur le volume des travaux confiés à l'industrie française, qui sera utilisée au maximum de sa capacité.

Dans ces conditions, sous réserve de la position que pourrait éventuellement prendre le Ministère des Finances dans le domaine qui le concerne, le Comité donne un avis favorable à l'approbation des marchés.

M. HERRENSCHMIDT indique que le Ministère des Finances est d'accord.

M. MICHEL demande si réellement les paiements, qui devront être effectués en francs-suisses, ne peuvent présenter de difficultés.

M. LE PRESIDENT répond que la S.N.C.F. dispose actuellement de 12 M. de francs-suisses. Cette réserve, d'autre part, s'augmente de 3 à 4 M. par mois. Les paiements sont ainsi largement couverts.

Le Conseil approuve les marchés.

# SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'Administration

Séance du 24 octobre 1945

## III - Marchés et Commandes

5°) Marché avec la Société Suisse pour la construction de locomotives à Winterthur, pour la réparation de locomotives.

5% 26% le Beleux. -

VELIN AUSSEDAT = - ANNEC

Signé: BERNARD

7 SEPT. 1945

Comptebilité Générale et des Finances

D. 6101/0 months to male to.

J'mi'l'honneur de vous faire parvanir ci-joint, à titre de compte mudu, copie de sa lettre de ce jour à 5. le dimistre des l'innuces relative au finencement d'une deuxième tranche de travaux de régaration de matériel roulant dont la 6.5.0.2. onvienge de confier l'enécution à l'industrie suisse.

Venilles agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mos sontiments de balte considération.

de Conneil d'Administration,

S.R.C.F.

La Président du Conseil d'Administration Proposé, le Alla Miliaber du Suguer 7 d'acord aug service, Le Chef) de Service,

Signa : BERNARD

7 SEFT. 1945

Comptabilité Générale et des Plasaces

D. 6101/0

Sonsiour le Sinistro.

Par votre lettre du 24 février 1945, vous evez bien voul: autoriser la réalisation du programe de réparation en luisse de notre matériel roulant que nous aviens mis su point, à condition que nos dépende en sevises demourent dues la limite d'un montant maximum de 1.000.000 de france suisses par mois.

Bous estimons que les paissents des marchés conclus à co jour atteindrent en opure du és trimestre de 1946 le sontant rappelé ci-desais. Bous sommes entièrement satimfaits de ces réparations; le qualité du travail et les prix obtemes répondent parfaitament à nos prévisions.

Popula l'époque à lequelle nous avens comoin ons marchés, la phantie de matières promières dont nous sonffriens s'est oneore accentuée, et nous allons devoir différer la romise en service de nos magane converts insendées, qui nous font partioulièrement défaut en ce moment pour assurer les transports de ravitaillement.

Or, nons avons requ de nouvelles propositions d'industriels euisses désireux de contribuer oux travaux de réparation de notre matériel romisat, et à des conditions encors plus aventagousse que les précédentes. Ces industriels s'engagent à foureir toutes les matières nécessaires.

Rous vous desendons en conséquence de bien voileir suteriser la 2.5.5.5. à engager en Suisse une 25 tranche de travaux de réperation de séas voluse et de aûge durée que la précéde te, soit d'un million de france suisses par mois su maximum persont une durée de deux ans. Ans ce cas, la dépense monsuelle maximum envionnée pour le total de ces à tranches, soit à millions, som rait atteinte aux cavirons du les trimestre 1928.

Pour faire face à des paissants en égrisse, la S.N.C.F. dispossrait des source à provenir de ses propres recettes en buisse. En raison des secords passés avec l'Administration des

Chauine de fer fédéraux, et pour autant que ces secorde ne seront pas remis en enues par les Autorités monétaires enlaces, mous avons tout lieu de penser que des recettes seront suffissates pout régler la totalité des dépances su titre des deux trasches. Je ens Schent, nous surions à desender le complément de devises assessaires à l'Office des Champes, à qui, au tent état de causes, neus continuerons à rendre comple des justifications d'emploi des devises en provenunce de nos recettes en luisco.

J'adresse copie de la présente lettre à W. le Ministre des Travaux Publics et des Transports pour le tenir informé.

Voullier agréer, Consieur le Ministre, l'essurence de mes sentimente de haute considération.

> Lo Propident du Conseil d'administration.

signi Fournier

Nous n'avons, pour le moment, aucun autre contrat de réparations en Suisse.

Un nouveau marché est envisagé.

Mais il n'y sera donné suite que dans
la mesure où le Ministère des Finances
nous aura donné son accord pour que
le montant des francs suisses mis à
notre disposition soit porté de 1 à
2 M. par nois.

(s) P. CLOSSET

"Il conviendra de me saisir à nouveau avant de laisser jouer la reconduction d'un an, en cas de modification des taux de change". (s) P. FOURNIER.

Marchés de réparations de matériel en Suisse.

l°- D'après M. THOMAS, sans qu'il soit possible de donner un chiffre absolument rigoureux, nos disponibilités actuelles en francs suisses sont de l'ordre de 12 millions de francs suisses et s'augmentent d'un peu plus de 3 millions chaque mois.

Il s'agit de dettes suisses en francs français que l'Office des Changes suisse a accepté de payer en francs suisses. Il se peut que cette décision soit revue en cas de modifications de la relativité des changes.

Il reste néanmoins que, par lettre du 24 Février 1945, comme suite à notre demande, le Ministère des Finances nous a garanti la disposition de un million de francs suisses par mois pour nos marchés de réparations de matériel roulant.

Par une deuxième demande adressée au Ministre des Finances, nous avons demandé, en deuxième étape, de porter cette possibilité à 2 millions de francs.

2°- Les marchés proposés (3 marchés de réparations de wagons et un marché de réparations de locomotives) correspondent à la première tranche d'un million de francs suisses.

Les marchés passés avec :

-la Société Industrielle Suisse, à Neuhausen,

- la Fabrique Suisse de wagons et d'ascenseurs, à Schlieren,

- les Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey, à Vevey, - La Société Suisse pour la Construction de Locomotives et de Machines à Winterthur (Suisse),

sont conclus pour un an, avec possibilité de reconduction pour un an. Ils ont effet à partir du ler Mai 1945. La dépense totale s'élève pour deux ans :

- en ce qui concerne les wagons, à 15 millions de francs suisses, soit 625.000 frs par mois;
- en ce qui concerne les locomotives, à 8.678.400 francs suisses, soit environ 360.000 francs par mois,

soit un total de 985. bild 7058 par mois.

Ces conditions ne sont favorables qu'en raison du taux actuel du change. Mais les marchés sont conclus pour deux ans et s'étendent jusqu'au ler Mai 1947: or, la situation actuelle du change est paradoxale et il paraît certain qu'elle sera révisée avant la date indiquée. L'économie de ces projets s'en trouverait bouleversée.

Dans ces conditions, prière me donner les renseignements suivants :

-liste des contrats de réparations conclus en Suisse, avec leur durée et leur montant mensuel;

-ressources en francs suisses que doit nous laisser notre trafic (ressources mensuelles).

5 Octobre 1945

(s) FOURNIER.

FLIN AUSSEDAT

Ces conditions ne sont favorables qu'en raison du taux actuel du change. Mais les marchés sont conclus pour deux ans et s'entendent jusqu'au ler Mai 1947: or la situation actuelle du change est paradoxale et il paraît certain qu'elle sera révisée avant la date indiquée. L'économie de ces projets s'en trouverait bouleversée.

Dans ces conditions, prière me donner les renseignements suivants :

contra porte

-liste des contrats de réparation conclus en Suisse, avec leur durée et leur montant mensuel;

-ressources en francs suisses que doit nous laisser notre trafic (ressources mensuelles).

5 Octobre 1945
(s) FOURNIER.

Marche 28HJ: 3 l'Es jets de marches four la rejaration de worg ous far:

- la 26 monstrielle ruisse

- Fabrique suisse de worg ous

- Aleleis de constructions meconinques.

de vevey.

Marche 2869: s'esuesse four la Construction de locomotion et de lu active, a went terter.

Expose

Pour la remise en état de son parc de locomotives, la S.N.C.F. a

Mais ces mesures ne suffiront pas à assurer la remise en état de locomotives de la S.N.C.F. à une cadence correspondant au développement à trafic.

Comme le P.L.M. l'avait fait en 1918, celle-ci a alors fait appel à l'industrie suisse, solution quipprésente certains avantages :

- contrairement à la situation française, on trouve assez facilement en Suisse de la main-d'oeuvre qualifiée, surtout depuis la démobilisation,
- les réparateurs pourront se procurer sur place des matières premières (fonte) et des demi-produits (tôles, barres, profilés, etc...) pour lesquels la situation de la S.N.C.F. est toujours critique,
- enfin la S.N.C.F., du fait des transports qu'elle assure pour le compte de la Suisse, dispose de devises suisses et il était indiqué de les utiliser pour ses propres besoins.

Le Ministère des Finances, par lettre du 24 février 1945, lui a donné l'autorisation de passer des commandes en Suisse jusqu'à concurrenc de 1 million de francs suisses par mois, pendent une période de 2 ans.

Pour la réparation des locomotives, la S.N.C.F. s'est adressée à la SociétéSuisse pour la Construction de Locomotives et de Marchines à Winterthur, qui est le plus important constructeur de locomotives en Suisse, qui a effectué des réparations pour le compte du F.L.M. en 1918 et qui a construit 20 locomotives 141 C en 1919.

La production attendue est de l'ordre de 2 à 3 locomotives réparé par mois.

Les clauses du projet qui x'est soumis à l'approbation sont celle des marchés qui viennent d'être passés avec les nouveaux réparateurs.

L'exécution des travaux a du être présue à l'origine en régie, mais on passers dans un délai relativement réduit au forfait.

Le prix horaire est de 9.04 francs suisses lequel correspond su cours actuel du change à 104 francs français.

Ce prix est à repprocher de celui des réparateurs habituels qui, après révision des salaires au ler juin 1945, passers à 130 francs enviro le taux des constructeurs non spécialisés dans la réparation est encore plus élevé (150 fr environ).

Ces conditions paraissent acceptables.

Pour la durée maximum de 2 ans du marché (reconduction comprise) les dépenses à engager s'élèveraient à environ 8.678.400 fr suisses, soit 100 millions de francs français environ (1)

(1) Cours du change : 1 fr suisse = 11 fr 5 francais.

M. Boutet

Transmis pour examen.

Observation faite que l'avantage de puix que présente la passation de commandes en Suise d'each exchesivement du Faire actualment anomnol du change et rique de se reuseur en vas de rajustiment de le Vans.



Ces condituies ne sont favorables qu'en raisin du Tour octuel du change. Mais les mantés sont enclus pour dun aux et s'éter.

- cleut jui qu' au 1.º Mai 1947. : a la stratin actuelle du change est parador al.

ct il jarait cutain qu'elle sua vins à avant le date vidiquée. L'économie de ces
front d'en Fronzevit brobresse.

Dans as conditions, ficis no donne les rensignements suivants:

- liste de contrate de réparatoir curcles en suits. avec leu devui et deux nuntant mountel
- Essoures en fames suisse que elnt nue laisser note Fiafic (resoure numels)

5 Octobe 1965



Mores le avoires pour le moment

au cue, auti contres le réparationes en funta.

Mu nouvere mantie ent autilia.

que de la para dona suite que don la moura or le minitire en Frières nous aute don la fraire proces aute don la fraire pour que le mon la fraire la fraire de frais la fraise porté de de de la contre de frais de despoissoi voit porté de de de de la contre de forté de de de la contre de forté de de de de la contre de la contre de la contre de forté de de de de la contre de

#### CONSEIL d'ADMINISTRATION du 24 OCTOBRE 1945

- I Marché de réparation de locomotives avec la Sté Suisse de Winterthur
- II Marchés pour la réparation de wagons avec trois sociétés suisses
- III Achat de 30 transmissions électriques Oerlikon.

### I - Réparation de locomotives à Winterthur -

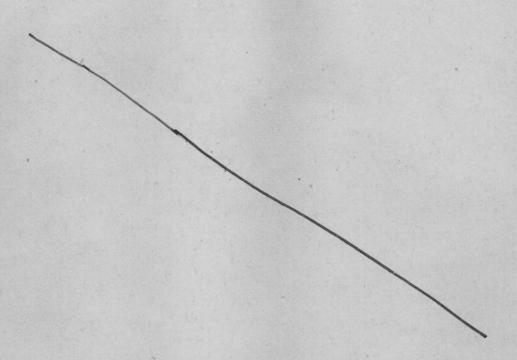
Nous n'avons pas à insister sur les motifs maintes fois exposés qui ont poussé la S.N.C.F. à confier à tous les réparateurs, fût-ce en Suisse, la remise en état de ses locomotives et de ses wagons avariés.

Dans la circonstance elle s'est adressée à la Société de Winterthur qui pourrait réparer 2 à 3 machines par mois avec un marché d'un an, pro reparer 2 à 3 machines par mois avec un marché d'un an machines par mois avec un marché d'un an machines

Le marché est présenté dans la forme du marché-type habituel. Les travaux doivent être, à l'origine, exécutés en régie puisaprès un certain délai - à forfait et facturés d'après les heures allouées par les barêmes-temps de la S.N.C.F. Le fournisseur n'a pas accepté que fût fixé un délai pour le passage d'un régime à l'autre, mais il a été indiqué au Comité des Marchés que les premiers résultats avaient été très satisfaisants.

Le prix horaire prévu est, au cours actuel du change, de IO4 francs français. Il est révisable en fonction des salaires suisses avec une part fixe de 20 % sans seuil de révision.

Nous devons constater que ce prix est considerant inférieur aux prix français actuels qui vont de I30 à I50 francs selon qu'on s'adresse à un réparateur spécialisé ou non. Mais mous aurons à faire à co sujet des réserves que nous présenterons après l'exposérie l'exposér



### II - Réparation de wagons en Suisse -

Pour des raisons semblables à celles qui sont à l'origine du marché précédent, le Service Central du Matériel nous propose trois marchés passés de gré à gré avec :

- la Société industrielle suisse, à Neuhausen,
- la Fabrique suisse de wagons, de Schlieren,
- les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey.

On nous expose qu'on peut espérer une production totale de 60.000 heures par mois avec des marchés d'un an prorogeables par tacite reconduction pour une seconde année et dont le montant total annuel pourra atteindre 30 millions de francs français au cours actuel du change (I fr suisse = III5 français)

Les clauses des projets présentés sont celles que nous avons rencontrées dans les marchés passés en France avec des réparateurs occasionnels : les travaux doivent commencer en régie et dans un délai qui est ici précisé et fixé à 3 mois, ils seront exécutés à forfait d'après les barêmes de la S.N.C.F.

Le prix horaire moyen au cours actuel du change est de 71<sup>1</sup>35 révisable en fonction des salaires suisses avec une part fixe de 20 % et un seuil de révision de 2 %.

Comme dans le marché précédent, ce prix est avantageux, au cours actuel du change, puisqu'on paie aux réparateurs habituels français 80 à 85 francs l'heure. Il comporte auxi un de avantage du marché relatif aux locomotives pur qu'il en exécute sau que nou ayou, à fournir de bou-matière.

Particle q du prope permet à la IN (f une de nonciation au bout d'u an (c'se à dire en fair le 1: mai 1946) et il a estime que cette clause constitueu une protection ouffinte dans le cos où le consi
h'n, de Change devientaine des avorables.

## III - Transmissions électriques pour locotracteurs -

Pour hâter la construction des 60 locotracteurs de manoeuvre dont des décisions ministérielles ont autorisé la commande au titre du "démarrage", il a paru nécessaire de commander immédiatement les organes les plus importants et les plus longs à construire c'est-à-dire les transmissions électriques.

D'une consultation faite en 1942 entre quatre constructeurs, il résultait que le meilleur prix était fait par la Sté française Oerlikon (320.000 contre une proposition de Jeumont de 446.000) En 1944 lors d'une nouvelle consultation ne portant que sur les transmissions qui paraissaient techniquement les plus avantageuses (Oerlikon et Jeumont), les meilleures conditions étaient encore offertes par Oerlikon (400.000) contre 410.000 de la part de Jeumont.

La Sté française Oerlikon signala alors qu'il serait possible d'abréger les délais de livraison en confiant une partie de la commande aux ateliers suisses d'Oerlikon. C'est l'origine du projet de commande de 30 transmissions à la maison suisse, la construction des 30 autres devant être confiée à la maison française.

Une condition intéressante du marché réside évidemment dans le rythme prévu pour les livraisons : celles-ci doivent commencer huit mois après la commande et se poursuivre à raison d'une par semaine.

Il convient de signaler en outre que les constructeurs grâce

à un effort de simplification dans la construction des organes et en raison de l'importance de la commande qui particulation de l'importance de la commande qui particulation en série, ont pu à la suite de négociations avec la S.N.C.F. abaisser leur prix tant pour les commandes françaises que pour les commandes suisses. Pour ces de nières les prix ont été ramenés de 46.550 francs à 35.450 francs suisses.

Ce dernier prix équivaut à 409.800 francs français et comprend les essais, l'emballage et le transport à la frontière. En y ajoutant le montant de la taxe à la production et de la taxe sur les transactions ainsi qu'une redevance de 30.200 français à la Sté française Oerlikon (soit 6,2 % du prix) pour remunérer les études et la mise au point de ces transmissions auxquelles elle travaille depuis trois ans, on obtient un prix unitaire global de 485.078 fr français, soit pour l'ensemble de la commande en Suisse : 14.552.340 francs français (prix ferme et non revisable pour quelque cause que ce soit)

Si l'on se reporte à des prix antérieures on doit, dans les circonstances actuelles, considérer ce prix comme favorable.

- Nous avons dit qu'en Octobre 1944 la Sté française Oerlikon avait proposé 400.000 francs. Si l'on ajuste ce prix pour tenir compte des variations des salaires et des matières en France, l'application de la formule de révision aurait donné en avril 1945 un prix unitaire de 630.000 francs.
- Si l'on compare les prix au kg qui sont de 282 francs pour les transmissions à fabriquer en Suisse et de 377 francs pour cel·les que l'on doit fabriquer en France (soit un prix moyen de 330 francs), on constate qu'on ne dépasse pas les prix, réévalués en mai 1945 de l'appareillage du même ordre fourni à la S.N.C.F. en 1937 et qui atteignait 342 francs et 405 frs le kg.

On peut donc considérer que par rapport aux prix antérieurs et dans les conditions actuelles du change, les conditions sont avantageuses.

For le paiement le JNCF Dipue, se compte se le Chemi, de poséerant de l'intrice l'enficie d'un sul de créditeur important aqui s'accione cheque nois à la suite de homport ve'cutés pour le suine.

J'ajonte que, repondon à de, que h'on, qui ont eté posée au Comité de, Marchés,

j'ajorité que, repositore à de que h'an qui ont été posés au Comité de Marchés, le leurie central du materiel non a donné l'arrivance jornelle que dan les dels annés, à venir, le que marchés de cet ordre ne pour avoir arrivance influence ou le volume de travair confies en à l'in Phitie pronçaise qui seront actilisées "au miximum de leur caracté"

Son de bonexim de en electronistes. La comercia de la reconser programa.

le Comité de, Maine ne présente po d'étrection tur le contenu de de la position que peut exempuellement de position que peut exempuellement de proprie de position de de de la finances, dans le domaine qui le concerne.

or subject ( ) and the control of th

Los extenses a tentral as the continue of the

STATE OF THE STATE

Secrétariat du Conseil d'Administration

La Société Suisse pour la Construction de Locomotives et de Machines à Winterthur n'a pas d'Administrateur commun avec la S.N.C.F.

L'Inspecteur Principal,

mulli.

S.N.C.F

Service Central du Matériel

NOTE

Tm 231050

pour Messieu & Lespembres du Conseil d'Administration Contrat Winterthur au sujet d'un marché pour la réparation de locomotives par la Scoiété Suisse pour la Construction de locomotives et de machines à Winterthur

Marché de gré à gré.

Entrepreneur : Société Suisse pour la Construction de Locomotives et de Machines à Winterthur (Suisce)

Durée : Un an, avec possibilité de tacite reconduction pour une deuxième année.

Montant : 100 millions environ.

Pour la remise en état de son parc de locemotives, la S.N.C.F. a fait appel à toutes les resscurces de l'industrie française.:

- augmentation du programme des réparateurs habituels,
- mise en route de nouveaux centres, en particulier chez les constructours do locomotives.

Dans l'une et l'autre branche de cette industrie, toutes les possibilités ont été atteintes. Mais ces mesures ne suffirent pas à assurer la remise en état des locomotives de la 8.11.0.1. à une cadence correspondant au développement du trafic.

Comme le P.E.L. l'avait fait en 1918, celle-ci a alors fait appel à l'industrie suisse, solution qui présente certains avantages :

- contrairement à la situation française, on trouve assez facilepent en Suisse de la main-d'ocuvre qualifiée, surtout depuis la démobilisation,
- les réparateurs pourrent se procurer sur place des matières premières (fonte) et des demi-produits (tôles, barres, profilés, etc...) pour lesquels la situation de la S.N.C.F. est toujours critique,

-enfin, le S.N.C.F., du fait des transports qu'elle secure pour le compte de la Suisse, dispose de devises suisses et il était indiqué de les utiliser pour ses propres besoins.

Le Ministère des Finances, par sa lettre ci-jointe du 24 levrier 1945, lui a donné l'autorisation de passer des commandes en Suisse jusqu'à concurrence de 1 million de francs suisses par mois, pendant une période de 2 ans.

Pour la réparation des locomotives, la S.N.C.F. s'est adressée à la Société Suisse pour la Construction de Locomotives et de Machines à Winterthur, qui est le plus important constructeur de locomotives en Suisse, qui a effectué des réparations pour le compte du P.L.K., en 1918 et qui a construit 20 locomotives 141 C en 1919.

Elle propose de lui confier la réparation de la même série dont elle possède 660 locomovives et dont plus de 80 sont encore à réparer.

La production attendue est de l'ordre de 2 à 3 locomotives réparées par mois.

#### PROJET DE LARCHE

Les clauses du projet qui est soumis à l'approbation sont celles des marchés qui viennent d'être passés avec les nouveaux réparateurs.

Les traveur seront exécutés à l'origine en régie, et facturés d'après les heures réellement passées, mais dans un délai relativement réduit, ils seront exécutés à forfait, et facturés d'après les heures allouées par les barêmes-temps de la S.N.C.F.

Lo durée du marché est prévue normalement pour un an à partir du ler mai 1945; elle pourra être prolongée par tacite reconduction pour une nouvelle période identique.

### LRIA HOR IRM

le prix horaire de 9,04 francs suisses correspond au cours schuel du change (1), à 104 francs français.

Ce prix est révisable en fonction des salaires suisses (charges comprises) d'après la formule du marché type S.N.C.I. c'est-à-dire avec une part fixe de 20 %, mais sans seuil de révision, les nouveaux prix étant calculés et fixés par la Société Suisse pour Révisions et Expertises commerciales, de Zurich.

<sup>(1) 1</sup> franc suisse = 11,50 france français.

Ce prix est sensiblement inférieur a celui des réperateurs habituels qui, après révision des salaires au ler juin 1945, passera à 130 fr environ en moyenne; le taux des constructeurs non spécialisés dans la réparation est encore plus élevé (150 fr environ).

Par ailleurs, il est intéressant de comparer l'utilisation des recettes de la S.N.C.F. en Suisse et en France.

Pour le transport de 1000 tonnes kilométriques utiles pour le compte de la Suisse, la S.N.C.F. dispose en Suisse de l'équivalent d'environ 620 îr français nets (défalcation faite des taxes fiscales en France et deses schats de charbon en Suisse) (cette somme représente:

620 = 6 heures environ de trevail en Suisse 104 Cette même somme utilisée en France, représente seulement :

 $\frac{620}{130}$  = 4,75 heures environ de travail en France.

Au cours actuel du change, il y a donc intérêt à utiliser directement en Suisse les recettes en francs suisses de la S.N.C.F.

A titre indicatif, pour le même transport effectué pour la clientèle française, la S.E.C.F. ne perçoit que 404 fr nets, qui représentent:

404 = 3,1 heures environ de travail en France

Les conditions de ce projet de marché paraissent donc acceptables. En conséquence, le Service Central du Estériel en propose1'approbation.

## Montant des Dépenses à engager .

Le montant des dépenses mensuelles pourra atteindre : 40.000 heures x 9,04 = 361.600 fr suisses, soit 4.150.400 fr français.

Pour une durée maximum de 2 ans, le montant des dépenses pourra atteindre :

361.600 fr x 24  $\pm$  8.678.400 fr suisses, soit 95.801.600 fr français ou 100 millions environ.

Il est demandé au Conseil d'Administr tion de bien vouloir approuver se marché.

LE DIRECTIUR,

MINISTERE DES IN NOES

Paris, le 24 février 1945

Direction du Trésor

6ème Eureau/A Nº 4708

> Objet : Reparation en Suisse de materiel de la S.N.C.P. Ref : Votre lettre D 610/0 du 10 février 1945

## Monsieur le Prosident,

Par votre lettre citée en référence, vous avez bien voulu me faire part de votre projet de consier à des maisons suisses la reparation d'une partie du matériel roulant de l. S.N.G.E. L'industrie française, a elle seule, ne peut, en effet, suifire actuellement à cette teche.

Vous envisagez sinsi un programme de réparations qui s'étendrait sur une pariode de deux ans et dont le coût serait au maximum d'un million de francs suisses par mois environ.

S'agissant de contrats de longue durée, les paiements à faire s'eléveraient progressivement, pendant le premier semestre d'exécution des travaux, de 100.000 frs suisses à 1.000.000 de flancs suisses par mois. Els pourraient être assurés au debut au moyen des rentrées en devises de la S.N.C.F. qui se montent, sur la base du rytme actuel des transports, au chiffre mensuel de 400.000 frs suisses. Seul le complément en devises devrait vous être fourni le moment venu per le Fonds de Stabilisation des Changes.

Vous me demandez si je peux mettre à votre disposition les devises nécessaires à la réalisation de ce projet.

me concerne la réalisation en Suisse du programme de réparations que vous avez mis au point, a condition que vos de penses en devises demeurent dans la limite d'un montant maximum de 1.000.000 de franc suisses par mois. Je suis d'accord pour que vous utilisiez a cet effet les devises provenant des versements effectués à la S.N.C.F. par les Chemins de fer fédéraux. Horsque les paiements que vous aurez à faire au titre de ces réparations seront supérieurs au montant des recettes de la S.N.C.F. en Suisse, vous pourrez vous adresser à l'Ofrice des Changes en vue d'obtenir la délivrance par voie banosire des sonmes nécessaires peur compléter vos disposibilités.

des Changes les justifications d'emplei des devises dent vous aurez disposé sur ves recettes en Buisse et de celles qui vous serent delivrées e titre de complement.

Par ce même courrier, j'informe l'Ofricé des Changes de mon accord à ce sujet.

Your aurez a your metter en rapport avec cet diganishe pour les modalités pratiques des operations anvisages.

Veuilles agreer, Longieur le Précident, l'essurance de me considér tien distinguée.

F. le ministre des Finances et par aut resetient he birecteur du crésor